



## COMMUNIQUE MINISTERIEL

1. Nous, ministres chargés du développement et des partenariats internationaux, nous sommes réunis à Paris les 29 et 30 avril pour traiter les enjeux de l'architecture internationale actuelle du développement, qui laisse de nombreux pays partenaires exposés à des crises répétées, à des vulnérabilités structurelles et à des dépendances persistantes.

2. Nous constatons avec inquiétude la hausse du poids de la dette, des niveaux de pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des besoins humanitaires. Nous prenons acte de la demande d'autosuffisance et d'appropriation formulée par les pays partenaires. Nous reconnaissons que les crises et les conflits touchent de manière disproportionnée les plus vulnérables. Dans ce contexte, nous nous engageons à renforcer la coordination de nos efforts pour faire face à ces enjeux, à leurs répercussions immédiates et de long terme.

### **I. Une nouvelle approche du développement fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques**

3. Notre objectif est de bâtir un système de développement réformé fondé sur des partenariats mutuellement bénéfiques qui prenne en compte nos intérêts stratégiques et ceux de nos partenaires. Cette approche doit permettre de progresser en matière de prospérité, de croissance durable, d'emploi, de sécurité et de stabilité collectives. Cet objectif implique d'aboutir à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et de leur garantir le plein exercice, sur un pied d'égalité, de l'ensemble de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, ce qui constitue un vecteur essentiel de développement et de croissance économique.

4. À l'aube d'une nouvelle ère en matière de politique de développement, nous réaffirmons le rôle stratégique de l'aide publique au développement (APD). Une aide publique au développement ciblée est essentielle pour appuyer les priorités des pays partenaires, réduire la pauvreté et faire face aux enjeux internationaux dans le respect des intérêts mutuels.

5. Pour que le système de développement soit adapté à ses objectifs dans un environnement mondial dynamique et pour mettre en œuvre cette approche réformée, nous appelons à une revue ambitieuse du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment pour mieux prendre en compte les flux de capitaux privés et les autres formes non traditionnelles de financement du développement.

## **II. Une architecture du développement plus efficace pour multiplier les retombées**

6. Pour atteindre nos objectifs, il nous faut une architecture internationale du développement plus efficiente, efficace et moins fragmentée, qui repose sur un plus grand nombre de bailleurs et d'acteurs du développement, qui mobilise davantage de financements privés et intérieurs, qui concentre les ressources concessionnelles là où elles sont le plus nécessaires et qui aligne l'ensemble des flux financiers contribuant au développement sur des priorités définies à l'échelle locale.

7. Nous sommes déterminés à remédier à la fragmentation du système de développement et à améliorer son efficacité et son efficacité. Nous soutenons des objectifs ambitieux pour les efforts de réformes actuellement déployés, notamment s'agissant de la revue du Comité d'aide au développement de l'OCDE, de l'initiative ONU80, des réformes des banques multilatérales de développement et la revue des fonds verticaux. Nous promouvons des réformes structurelles conçues pour rationaliser le système de développement et assurer son efficacité et son impact pour les populations sur le terrain. Nous nous engageons à prendre notre part à la simplification de l'architecture de développement, à la réduction des coûts de transactions, au maintien des principes d'efficacité établis de longue date, notamment l'appropriation par les pays.

8. À cette fin, nous soutenons une approche sectorielle, fondée sur les valeurs et les missions de chaque organisation. Nous nous abstenons de créer de nouveaux fonds qui ne présentent pas une réelle valeur ajoutée. Nous nous employons à renforcer la coordination et la cohérence en amont et au cours des processus de reconstitution des ressources. Nous encourageons à élargir la base des donateurs et les sources de financement. Nous encourageons les approches collaboratives, notamment entre les banques multilatérales de développement, les banques publiques de développement, les fonds verticaux et les autres institutions de développement pour identifier des synergies et des domaines propices à une coopération élargie et approfondie, notamment grâce à la reconnaissance mutuelle des procédures, et en étroite coopération avec le secteur privé.

9. Nous cherchons, avec nos partenaires, à adopter une approche différente fondée sur de véritables partenariats et l'appropriation par les pays. Ainsi, nous promouvons

les approches menées par les pays, comme les plateformes pays, qui constituent un principe fondamental de la coopération en matière de développement. Nous souhaitons mettre fin à la dépendance à l'aide, renforcer la redevabilité et la responsabilité des pays partenaires, à travers des programmes qui encouragent les co-investissements, la participation du secteur privé, les mesures axées sur la performance et une trajectoire claire vers l'autosuffisance.

### **III. Des investissements stratégiques pour soutenir la souveraineté et le développement des partenaires**

10. Les ressources publiques ne suffisent pas à elles seules à répondre aux besoins mondiaux en matière de développement. La coopération internationale doit avoir pour objectif de compléter les financements et de mobiliser d'autres sources de financement durables. Nous prônons la mobilisation de toutes les formes de financement du développement, qu'il s'agisse de ressources internationales ou intérieures, publiques ou privées, y compris celles qui proviennent d'organisations philanthropiques, pour renforcer la résilience et la souveraineté des pays en développement.

11. Nous appelons à mobiliser plus efficacement et à grande échelle les capitaux privés pour soutenir les objectifs de développement et la prospérité de nos partenaires tout en continuant d'apporter un soutien solide aux pays qui en ont le plus besoin, là où il est plus difficile d'attirer des capitaux privés. Pour ce faire, nous souhaitons étendre considérablement l'utilisation d'instruments de partage des risques, de garanties et de financements mixtes et ainsi attirer des investissements privés. Nous nous employons à appuyer le développement de marchés financiers locaux, à renforcer les capacités de préparation de projets et promouvoir des projets d'infrastructures et industriels à même d'attirer les financements.

12. En parallèle, des systèmes fiscaux plus solides et plus équitables sont indispensables à la souveraineté et la résilience économiques à long terme. Nous appuierons les pays partenaires pour renforcer la mobilisation de leurs ressources intérieures, dans le cadre d'un soutien plus large en matière de finances publiques : accroître les recettes, réaliser des dépenses efficaces et des emprunts soutenables, renforcer la transparence et prendre en compte les risques budgétaires, en particulier dans les secteurs clés comme la santé et l'éducation. Nous souhaitons également soutenir les pays partenaires faisant face à des vulnérabilités en matière de dette.

### **IV. Des partenariats mutuellement bénéfiques pour les infrastructures et les corridors économiques**

13. Dans le contexte de l'engagement du G7 en faveur du Partenariat pour les Infrastructures et les Investissements Mondiaux (PGII), nous soutenons les partenariats

mutuellement bénéfiques grâce à la connectivité et au développement des chaînes de valeur, notamment en adoptant une nouvelle approche des corridors économiques et de développement, conformément aux principes du G20 pour des investissements dans des infrastructures de qualité.

14. Nous renforcerons également la coopération en matière de reconstruction des zones fragiles et touchées par des conflits, en mettant l'accent sur la restauration des infrastructures essentielles et des services de base, de la relance de l'activité économique et la stabilisation des économies locales et du renforcement des capacités.

#### **V. Un engagement commun pour les générations futures**

15. Nous encourageons l'ensemble des acteurs du développement à concentrer les ressources concessionnelles là où elles sont le plus nécessaires, notamment dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables, en tenant compte des besoins spécifiques des pays exposés à des chocs extérieurs et aux catastrophes naturelles, à l'enclavement géographique, à un accès restreint aux marchés financiers et à des conflits en cours ou qui perdurent.

16. Dans les pays qui ont un accès limité aux ressources non concessionnelles ou aux capitaux privés, nous appelons à concentrer les ressources dans les secteurs du développement humain, notamment la nutrition, les systèmes alimentaires, l'éducation et la santé. Nous appelons à redoubler d'efforts pour prévenir les crises de sécurité sanitaire et les épidémies, qui constituent de graves menaces pour la sécurité et la prospérité mondiales.

17. Nous chargeons nos experts d'évaluer les effets sur la sécurité alimentaire des perturbations actuelles liées aux engrais qu'a entraîné la fermeture de fait par l'Iran du détroit d'Ormuz ainsi qu'à élaborer des solutions pour faire face à cette situation sans délai.

18. Nous agissons collectivement pour façonner un système de développement plus efficace, qui obtient des résultats en allouant les ressources de manière stratégique, qui renforce les partenariats mutuellement bénéfiques, qui mobilise le secteur privé et qui promeut la stabilité et la prospérité mondiales.

*Ce communiqué reflète le consensus entre les membres du G7 et ne porte pas préjudice aux approches complémentaires des membres du G7.*